



# L'EXPRESSION DE LA GAUCHE 70

Groupement de Gauche et Apparentés du Conseil Général de la Haute-Saône

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

**NUMERO 2014-3    JUILLET 2014**

## **EDITO : Pour plus de proximité et d'efficacité.**

Les départements sont l'échelon de l'action publique de proximité dans les territoires ruraux!

De Paris, certains pensent que leur suppression serait source d'économie.

La Majorité départementale s'oppose à cette proposition qui va pénaliser la ruralité !

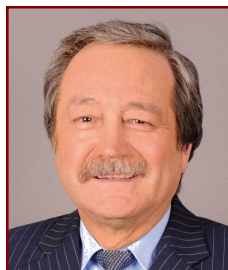
Les 25 milliards d'économies annoncés sont avancés sans aucune évaluation précise. Le chiffre est fantaisiste et ne repose sur aucune étude !

Or l'activité des départements est essentielle! C'est le niveau d'action publique qui coordonne les solidarités humaines et territoriales.

Depuis plus de dix ans, toutes nos politiques de santé, d'aménagement du territoire, d'infrastructures routières, d'équipement, de transports scolaires se sont inscrites en partenariat entre le département et les communes.

Les « Programmes d'Actions Concertées Territoriales » ont été préparés avec toutes les intercommunalités du département afin de combler les manques de chacun de nos territoires.

Dans les Centres médico-sociaux, les collèges comme dans les Unités Techniques, nos agents, dont la compétence n'est plus à démontrer, sont sur le terrain où leur présence garantit l'efficacité de l'action publique départementale.



Les élus, dans les cantons jouent un rôle central auprès de nos concitoyens : ils sont le relais et le lien entre les populations et les Institutions.

Dans ce numéro de « *L'Expression de la Gauche* », des conseillers généraux de la Majorité départementale vont s'exprimer sur l'importance considérable que revêtent l'activité et le travail du Département, des Elus et des Agents dans le territoire rural qu'est le notre !

Dans les communes, parfois très éloignées des centres de décisions, vers quels interlocuteurs nos concitoyens vont-ils se tourner en cas de suppression des départements ? Vers Dijon, très éloigné géographiquement de leur bassin de vie !

Oui des réformes sont nécessaires !

Oui des économies sont encore possibles, même si chez nous beaucoup a été fait !

Oui des doublons entre l'Etat et les collectivités territoriales peuvent être supprimés !

Le Département est la collectivité qui permet d'assurer plus de proximité et d'efficacité dans nos politiques publiques en gardant nos concitoyens au centre de notre Démocratie !

**Michel WEYERMANN**  
**Canton de Saulx**  
**1er Vice-président**  
**Président du Groupe de Gauche**

## **SOMMAIRE :**

*Editorial :*  
***Pour plus de proximité  
et d'efficacité-p.1***

***Les Routes et  
Les Infrastructures-p.2***

***Les Transports scolaires-  
p.2***

***La Ruralité -p.3***

***L'Aménagement  
numérique-p.3***

***Les Solidarités -P.4***

***La Culture, le Sport et  
Les Associations-P.4***

***Les Contrats PACT-P.5***

***L'Education  
et les collèges-P.5***

***Motion-P.6***

*L'expression de la Gauche 70*  
Directeur de publication : Michel Weyermann  
Rédaction : Groupe de Gauche et Apparentés  
Réalisé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique

## ROUTES ET INFRASTRUCTURES

La question des routes est une problématique politique qui nous renvoie à l'utilité même du Conseil général en milieu rural.

La force d'un département comme le nôtre est d'être en relation permanente avec les élus locaux, de connaître leurs attentes, leurs besoins et ainsi de pouvoir anticiper sur l'avenir.

Le réseau routier départemental avec ses 3 400 kilomètres de routes départementales est un des domaines d'intervention du Conseil général les plus efficaces en raison de cette proximité avec les communes.

Depuis une vingtaine d'années, nous avons mené une stratégie de reconnexion du département avec les territoires voisins et les grandes infrastructures périphériques après une analyse détaillée de nos besoins.

Ces politiques coûteuses sont bénéfiques, à la fois pour les citoyens et les entreprises. La déviation de Pesmes en est un symbole probant. Un programme de modernisation et de sécurisation de nos infrastructures a été mis en place de-



puis plus de dix ans. Il s'est notamment concrétisé par la création de la 2 X 2 voies entre Lure et Luxeuil-les-Bains .

Proximité rime aussi avec rapidité et efficacité.

Un haut niveau de service performant est atteint dans les tâches d'exploitation du réseau routier grâce à notre organisation territoriale. Les Unités Techniques de Vesoul, Lure et Gray permettent une présence, une vigilance et l'assistance permanente sur la voirie départementale.

Si les départements devaient disparaître, vers quelles institutions et vers quelles villes les élus locaux vont-ils se tourner pour la gestion de nos voiries ? Vers Dijon, qui situé à plusieurs dizaines de kilomètres de notre territoire, a une vision extrêmement éloignée de ses intérêts et donc de leurs besoins ?

Notre présence sur les territoires est facteur d'activité économique et d'une meilleure qualité de vie, unanimement reconnue par les élus et par nos citoyens que seul le Département est en capacité de perpétuer !

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour se rendre à leur établissement scolaire, les enfants de Haute-Saône, conformément aux souhaits du Conseil général bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

L'offre du Conseil général est généreuse :

- Tous les élèves de la maternelle à la terminale sont transportés,
- Les maternelles et les primaires sont transportés à midi,
- Les internes sont transportés, avec un aller-retour supplémentaire en milieu de semaine.

Et la gratuité est assurée pour les familles.

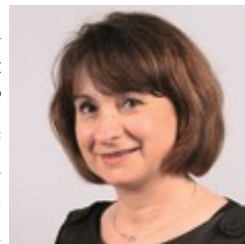
En 2013, le coût total des dépenses à ce titre pour le Conseil général fut de 18,8 millions d'euros pour les 22 800 élèves transportés.

Chaque jour, 350 véhicules circulent et 560 circuits (hors transports handicapés individuels) sont réalisés.

De plus, le Conseil général prend en charge le coût du transport des enfants utilisant les transports organisés par la SNCF, la Région ou les autres Départements.

En France, une vingtaine de Départements seulement a mis en place cette politique de gratuité des transports scolaires.

Dans le cas de la disparition des conseils généraux que se passerait-il pour les familles de Haute-Saône ? Aux intercommunalités ? Le territoire qu'elles couvrent ne leur permettra pas de réaliser les économies d'échelle que représentent un marché global pour l'ensemble de la Haute-Saône.



Inévitablement, le même service coûterait plus cher au contribuable. Aux nouvelles régions fusionnées ? Si nous devons nous retrouver avec les Départements de l'actuelle Région Bourgogne, qu'en serait-il de l'égalité entre les habitants de cette même Région puisqu'à titre d'information et d'exemple, le Département de l'Yonne demande une contribution aux familles de 90 € pour un élève de Primaire, de 100 € pour un Collégien et de 120 € pour un Lycéen..

Par sa politique des transports scolaires, le Conseil général démontre toute sa compétence au service de toutes et de tous, dont personne, en cas de disparition du département, ne pourra assurer de la pérennité

## LA RURALITE

Dans nos territoires ruraux, le Conseil général revêt une importance fondamentale. Nous sommes, nous, Conseillers généraux, l'interface et le relais entre des territoires parfois isolés et les centres de décision.

Le Département, est le garant de l'égalité pour chacun des territoires dans des domaines aussi variés que la solidarité, la santé, l'éducation, les infrastructures routières... La Campagne, autrefois uniquement dédiée à l'activité agricole, est devenue aussi un territoire industriel. Ces multiples petites et moyennes entreprises emploient plus de salariés que l'industrie des métropoles, Cette suppression du service

public, l'éloignement du centre de décision, la méconnaissance de l'évolution du milieu rural par des technocrates, ne peut mener qu'à la confusion.

Si demain nous étions appelés à disparaître, vers quels interlocuteurs nos concitoyens vont-ils se tourner ? Vers les métropoles ? Cela entrainera vraisemblablement, lors d'élections, l'abstention et le vote protestataire.

N'est-ce pas aussi oublier l'essence même de la loi de décentralisation de 1982 qui voulait assurer plus de proximité entre les institutions et les populations. Alors que la disparition du Département souvent dynamique et plein de ressources,

dans un vaste creuset technocratique lui fera perdre son dynamisme, ses orientations et surtout, sa dimension humaine.

Dans ce monde en mutation, souhaitons-nous une France forte, unie et gouvernable ou un territoire frappé d'inégalités qui, après la disparition des échelons locaux, entrainera peut-être un désengagement partiel de l'État sur nos territoires avec toutes les conséquences humaines et politiques que cela causera.



## AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil général répond avec efficacité et réalisme aux attentes des entreprises et des particuliers en matière de nouvelles technologies. Le numérique est aujourd'hui un service qui est nécessaire voire primordial à chacun d'entre nous. C'est un outil indispensable au développement économique, touristique comme au lien social et culturel d'un territoire.

Face à la carence d'investissement des opérateurs privés, le Conseil général s'est lancé dans le déploiement du très haut débit garanti pour tous à terme. Par cette démarche, l'Assemblée départementale a voté en juillet 2013 la création, aux côtés des intercommunalités, du Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Haute-Saône. Sans perdre de temps, avec une volonté forte, les premiers investissements ont été engagés. Le premier chantier important de déploiement numérique est la construction de l'Arc optique qui a coûté 6,3 millions d'euros et qui est une véritable autoroute du numérique sur notre Département.

Aujourd'hui, le projet arrive dans une deuxième phase et les Communautés de communes participent aux décisions concernant l'avancée et le financement de l'aménagement numérique de la

Haute-Saône, chacune pour son territoire. Elles auront à préparer ces schémas locaux d'aménagement numérique qui les concernent.

Je crains que, même réunis dans des Régions plus étendues, nos territoires ruraux, à faible densité de population et situés parfois en zone de montagne, ne deviennent encore moins attractifs pour les investisseurs privés. La volonté du Département est l'organisation efficace pour un accès égal de tous les citoyens au très haut débit. Le Département est en ce sens le meilleur avocat du monde économique, du développement touristique et des particuliers, mais aussi des collectivités.

Le Département en fait la preuve au quotidien et est le garant de la solidarité qui va de pair avec la proximité parce que l'éloignement comporte un risque de dilution et par ricochet, une perte d'efficacité et d'efficacité des politiques.



## LES SOLIDARITES

Le Département est avant tout le garant des solidarités sur le territoire. Les politiques liées aux personnes âgées, aux personnes handicapées, la politique du RSA avec la politique d'insertion et la politique de protection l'enfance sont l'essence même du rôle de proximité que tient du département. Cela représente 94 millions de dépenses malgré les problèmes de longue date de compensation avec l'Etat.

Le Conseil général travaille collectivement avec les associations et les structures afin de suivre les allocataires du RSA, assurer leur accompagnement, élaborer leur contrat etc... Seul un échelon de proximité peut suivre individuellement chaque allocataire et peut l'accompagner.

L'esprit est le même pour les personnes âgées ou les personnes handicapées, pour la protection de l'enfance ? Dans la future capitale régionale ? Qui restera très loin géographiquement des réalités quotidiennes d'un grand nombre de haut-saônois ? Qui va s'occuper de chacune ses personnes ? Qui sera susceptible de connaître chaque dossier et d'assurer un suivi individuel ? Qui sera en mesure de rassurer les familles ? A quel prix ? Personne ne le sait et rien ne semble avoir été évalué !

Au niveau des personnels, qui va recruter voire former dans certains cas, les assistants sociaux, les médecins, les psychologues, primordiales pour le suivi des personnes les plus en difficultés de notre département ? Quels relais auront ses personnes sur le terrain pour mener à bien leur mission ?

Car soyons certains d'une chose : la suppression des départements ne suppose pas la fin du nombre d'allocataires du RSA ni la suppression d'un grand nombre de nos concitoyens face à la vieillesse, à la maladie ... or personne ne sait en cas de suppression du Conseil général qui pourra mener ses politiques de manière efficace, avec peu de moyens au plus près des personnes les plus fragiles de nos territoires.



## LA CULTURE-LE SPORT-LES ASSOCIATIONS

Le Département permet l'accès à la culture sur l'ensemble des cantons composant notre département.

Notre politique culturelle s'est traduite par la mise en place des Packs « culturels » accessibles à travers les contrats PACT signés par chaque communauté de communes du département avec des projets aussi variés que la pratique théâtrale, la musique et même le cinéma. Par ailleurs, le Département verse 17 euros par élève de collègue et par an pour accéder à des projets culturels laissés au choix des équipes pédagogiques.

Nous apparaissions aussi comme un acteur incontournable auprès des associations et des clubs

sportifs. Le Conseil général soutient le sport individuel et collectif. Nous intervenons au niveau fédéral par le soutien des emplois d'animateur, l'organisation de compétitions et une présence affirmée auprès des clubs phares. La collectivité participe également au financement des infrastructures et des complexes sportifs. Outre son magnifique vecteur de cohésion sociale, les valeurs du sport sont partagées par l'ensemble des élus.

Le Conseil général est très présent au niveau associatif. En aidant à hauteur de plus de 184 000 euros des associations aussi diverses que les associations patriotiques, culturelles, sportives que tournées vers les solidarités, le Département défend le tissu associatif qui

structure notre territoire au service de tous les haut-saônois.

Il marque ainsi son soutien aux bénévoles qui par leur engagement animent et cultivent les liens sociaux.

Quelle collectivité pourrait assurer une présence aussi étendue si le département devait être supprimé ?

Cette présence et cet engagement au plus près des territoires sont garants de l'égalité entre les haut-saônois.



## LES CONTRATS PACT

Le Conseil général, ce sont des élus de proximité, des cadres, des agents compétents, disposant d'un véritable savoir-faire, d'une bonne connaissance de leur département et de ses composantes.

Aux côtés du Président KRATTINGER et avec l'appui de la majorité départementale, nous avons porté une vision territorialisée de l'action publique. Cette volonté a notamment été illustrée par une politique emblématique menée par le Conseil général pour le développement des espaces de projets, il s'agissait de la politique APPUI et APPUI +.

Aujourd'hui, nous avons souhaité intensifier la coopération territoriale et la

réalisation de projets partagés. Aussi, dans le cadre de son projet stratégique « Haute-Saône 2020 », le CG a engagé une contractualisation de troisième génération, les contrats PACT (programme d'actions concertées territoriales) 2014-2019, ayant pour ambition de réduire les inégalités territoriales et d'assurer à nos concitoyens un égal accès aux services et aux équipements sur l'ensemble du Département.

Il est important de souligner que dans un contexte de restrictions budgétaires croissantes que connaissent les collectivités territoriales, le Conseil général a fait le choix de renforcer son effort financier sur ce volet territorial en augmentant le montant ancien-

nement alloué aux contrats APPUI + sur une période de 6 ans.

Les contrats PACT, ce sont des crèches, des pôles périscolaires, du Transport à la Demande, du logement, des équipements touristiques, culturels, des maisons de santé...

A ce jour, 17 contrats sur 21 ont été signés avec les communautés de communes. L'existence même de cette troisième génération de contractualisation est aujourd'hui remise en cause par l'annonce de la suppression de l'échelon départemental.

Il faut continuer de faire confiance à notre collectivité territoriale pour dans l'intérêt de tous les territoires.



## L'EDUCATION ET LES COLLEGES

Le Conseil général participe de manière très active à la formation et à l'éducation des jeunes haut-saônois.

Nous arrivons bientôt au terme du schéma des collèges 2007-2015 destiné à moderniser les établissements, tenant compte des besoins de chaque collège. En 2007, ce programme prévoyait 63 millions de travaux, à ce jour près de 50 millions d'euros d'investissements ont été réalisés sachant que pour certains chantiers le Conseil général a engagé des dépenses supérieures aux prévisions, 10 collèges sont totalement rénovés et 7 sont en cours de travaux.

Le but du Conseil Général est d'offrir aux jeunes haut-saônois un accès égal aux savoirs et à l'amélioration

constante de leurs conditions d'études au travers d'un aménagement équilibré du territoire.

Bien au-delà de ses compétences obligatoires de construction, d'entretien et de fonctionnement des collèges, le Conseil général s'implique avec détermination dans l'éducation des collégiens haut-saônois afin de les accompagner sur le chemin de la réussite.

Afin d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage adaptées à la société de demain, nous nous sommes engagés dans une démarche très volontariste pour le déploiement de l'ENT (Espace Numérique de Travail) en lien avec le rectorat. Nous voulons doter tous les établis-

sements de matériels numériques performants, facilitant la gestion de la vie scolaire mais surtout en offrant des perspectives étendues pour les ressources pédagogiques.

C'est à nouveau un exemple du rôle du Conseil général dans un domaine qui relève davantage de l'Etat !

C'est la marque d'une volonté politique d'élus de proximité soucieux d'apporter des réponses efficaces aux enjeux locaux, mettant en lumière notre engagement au service de l'action publique locale et de nos concitoyens !



## Motion

### Le lundi 23 juin 2014, l'Assemblée départementale a voté une « Motion des élus du Conseil général de Haute-Saône sur la baisse massive des dotations de l'Etat.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de manière très importante :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.
- les collectivités locales seraient confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette diminution importante des dotations des communes et intercommunalités. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF a prévenu que les collectivités ne pourront absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Comme les membres du Bureau de l'AMF, les élus du Conseil général de la Haute-Saône rappellent que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et fragilisera la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Les élus du Conseil général de la Haute-Saône souhaitent :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.